

Dialogue interactif informel de l'Assemblée générale des Nations Unies

**Rapport du Secrétaire général**

**« Un engagement essentiel et constant : mise en œuvre de la responsabilité de protéger »**

New York, le 8 septembre 2015

**Intervention de S.E. Mme Sylvie Lucas  
Ambassadeur, Représentant Permanent du Luxembourg**

Monsieur le Modérateur,

Je remercie le Président Sam Kutesa d'avoir convoqué ce dialogue interactif informel de l'Assemblée générale. C'est pour moi l'occasion de réaffirmer le plein appui du Luxembourg à la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger. Dix ans après le Sommet mondial de 2005, ce principe garde toute sa pertinence.

Le Luxembourg s'associe aux interventions prononcées par l'Union européenne et par les Pays-Bas au nom du Groupe des amis de la responsabilité de protéger. À titre national, je présenterai trois observations.

D'abord, les atrocités, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui continuent d'être commis en Syrie, en Iraq, en République centrafricaine ou encore au Soudan du Sud doivent nous amener tous à faire davantage pour **mettre en œuvre le principe de la responsabilité de protéger, de façon efficace et constante**. Cet impératif de la mise en œuvre est rendu encore plus urgent par les nouveaux défis en matière de protection posés par des groupes armés non étatiques tels que Daech ou Boko Haram.

Dans son rapport, le Secrétaire général identifie six priorités en matière de responsabilité de protéger pour la prochaine décennie. Nous soutenons ces priorités sans réserve.

Nous partageons en particulier, et ce sera mon deuxième point, la recommandation du Secrétaire général selon laquelle **la prévention doit devenir la règle et non l'exception**. Dans ce contexte, nous saluons la publication par le Bureau des Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger du Cadre d'analyse des atrocités criminelles. Nous espérons que ce cadre d'analyse pourra être intégré dans toutes les activités de maintien de la paix des Nations Unies, y compris dans les formations fournies au personnel de l'ONU avant son déploiement et sur les théâtres d'opérations.

Pour mettre en œuvre la responsabilité de protéger, tous les acteurs du système des Nations Unies doivent jouer leur rôle et des liens doivent être tissés avec d'autres thématiques transversales telles que la protection des civils, les enfants et les conflits armés, la lutte contre les violences sexuelles et l'initiative « Les droits humains avant tout ».

La Commission de consolidation de la paix a aussi une contribution à faire, dans la mesure où elle a vocation à empêcher la résurgence de conflits et à prévenir la répétition d'atrocités. Le Luxembourg s'engage ainsi dans le cadre de la consolidation de la paix aux côtés de la Guinée, en vue de favoriser la réconciliation nationale et de renforcer ses institutions étatiques.

Enfin, et ce sera mon troisième point, nous devons **réagir plus résolument et plus promptement**. La crise sans précédent qui prévaut en Syrie depuis mars 2011 et dont l'impact sur la région et au-delà de la région ne cesse de s'aggraver, suite au déplacement de millions d'hommes, femmes et enfants, montre à quel point il est difficile pour la communauté internationale de réagir de manière prompte et décisive lorsque le Conseil de sécurité est bloqué.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales a été conférée au Conseil de sécurité « *afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation* », selon les termes de la Charte des Nations Unies. La paralysie du Conseil lorsque des populations sont menacées de crimes atroces va à l'encontre de la Charte. Pour cette raison, nous saluons et soutenons l'initiative lancée par la France visant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité s'abstiennent de recourir au veto en cas d'atrocités de masse. Au-delà des membres permanents du Conseil, tous les Etats membres doivent prendre leurs responsabilités. Nous encourageons ainsi tous les Etats membres à soutenir le Code de conduite concernant l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre, code de conduite élaboré par le Groupe ACT - Responsabilité, Cohérence, Transparence – et dont le Luxembourg est membre. Il en va de notre crédibilité.

Je vous remercie.